Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212202600-20260324-2026_03_12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LE QUILLIO

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	**Présents**	**Votants**
15	14	15

VOTE
A l'unanimité des présents **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 0**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr Xavier HAMON, Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux **le 15 mars 2026.**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie **le 15 mars 2026.**

Présents : HAMON Xavier, LE HELLOCO Laëtitia, LE POTIER Jacques, COLLIN Adeline, EVANO Jacques, DUCATILLON Marie-Luce, TAILLARD Michel, FROTTIN Emilie, CARREE Kévin, LE MAUX Anaïs, ROBIN Julien, TILLY Florent, PERRUSSEL Katy, LE POTIER Pierre

Absents ayant donné pouvoir : Julie MALHEU Donne pouvoir à Jacques LE POTIER

A été nommé secrétaire : LE POTIER Pierre

2026-03-12 Election des Adjoints au Maire

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un délai de 5 minutes, pour le dépôt auprès du Maire des listes de candidats, une liste a été déposée par Jaqcues LE POTIER.

L'ordre de chaque adjoint sur la liste définira l'ordre de leur nomination et l'ordre du tableau.
Le Conseil municipal a décidé par délibération de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à 4.

Le Maire nomme deux assesseurs et fait procéder au vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré à bulletin secret et à la majorité,

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212202600-20260324-2026_03_12-DE

Le Maire procède au dépouillement et annonce les résultats du vote qui se présentent comme suit :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
-15 voix pour la liste de Jacques Le Potier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de

- **Nommer,** pour la durée du mandat, les membres du Conseil municipal suivants aux différentes postes d'Adjoints au Maire :

- 1er adjoint au maire
  ➔ LE POTIER Jacques

- 2ème adjoint au maire
  ➔ LE HELLOCO Laëtitia

- 3ème adjoint au maire
  ➔ EVANO Jacques

- 4ème adjoint au maire
  ➔ COLLIN Adeline

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Xavier HAMON
Le 24 mars 2026



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratifs gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes